

LEADER 2023-2027

Rapport d'activité et de mise en œuvre

2023 - Conventionnement

2024 - Mise en œuvre

**ALPES
AZUR** 

BIEN VIVRE DANS UN TERRITOIRE EN TRANSITION



Table des matières

Présentation du Groupe d'Action Locale (GAL) Alpes et Azur	3
1. Le territoire.....	3
2. La stratégie.....	3
3. La gouvernance.....	5
4. L'équipe LEADER	6
Etat d'avancement du programme.....	7
1. La mise en place de la gouvernance	7
2. La première sélection des projets.....	12
3. L'accompagnement des porteurs de projets	14
4. Les actions d'animation et de communication.....	15
5. Les actions de formation suivies	16
Etat de consommation de l'enveloppe	16
1. L'enveloppe FEADER initiale.....	16
2. Les appels à projets.....	17
3. Le nombre de dossiers de demande de subvention.....	19
4. Le nombre de dossiers concernés par une procédure de Marché Public	19
5. Le nombre de demande de paiements	19
6. La supervision hiérarchique	19
7. Les contrôles	19
8. L'état de consommation de l'enveloppe après sélection en opportunité	20
Evaluation	20
1. Obligatoire.....	20
2. Facultative.....	20
Perspectives 2025	21
1. Perspectives en matière d'animation et de communication	21
2. Perspectives de programmation pour l'année à venir	21
3. Montant estimatif encadré par une aide d'Etat	21

Présentation du Groupe d'Action Locale (GAL) Alpes et Azur

1. Le territoire

Le GAL Alpes et Azur est situé au sud-est de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et s'étend sur 3 départements : l'ouest du département des Alpes-Maritimes, le nord-est du département des Alpes-de-Haute-Provence et une partie du centre du département des Hautes-Alpes.

Le GAL Alpes et Azur est **co-porté politiquement par 4 partenaires** :

- La Communauté de Communes Alpes d'Azur (CCAA) – chef de file
- Le Parc naturel régional des Préalpes d'Azur (PNRPA)
- La Communauté de Communes de Serre-Ponçon (CCSP)
- La Communauté de Communes Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon (CCVUSP)

Le territoire du GAL couvre ainsi **plus de 3 292 km²** et rassemble **71 792 habitants** répartis sur **99 communes**.
[\[Annexe 1 – Carte du périmètre du GAL\]](#)

Le périmètre du territoire du GAL fait partie du cas particulier des Parcs naturels régionaux qui peuvent être composés de communes non entièrement incluses. Ainsi, le PNRPA et par extension le GAL couvre partiellement 5 communes : Carros, Gattières, Le Broc, Saint-Jeannet et Vence.

Au regard du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET), le périmètre comprend également 6 « centres locaux et de proximité » : Puget-Théniers, Vence, Carros, Barcelonnette, Embrun et Chorges. En tant que « centre urbain régional », la commune de Grasse (partiellement incluse dans le PNR) est exclue du périmètre du GAL.

2. La stratégie

Une aspiration partagée

Le territoire du GAL - entre littoral et haute montagne - est unique du fait de ses caractéristiques géographiques, historiques, sociales et économiques.

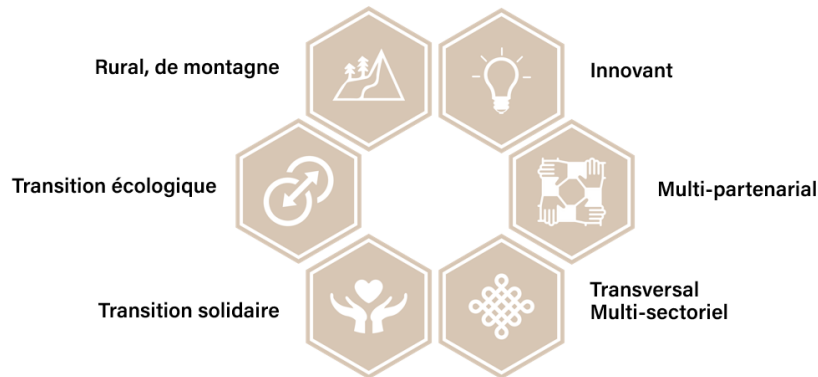
Chaque territoire partenaire possède des **éléments identitaires propres** : les montagnes provençales des Préalpes d'Azur, les gorges rouges des Alpes d'Azur, la rivière de l'Ubaye et le lac de Serre-Ponçon et, quelques problématiques spécifiques comme le difficile accès aux services dans les Alpes et Préalpes d'Azur en lien avec la proximité du littoral azurien ou, la prégnance de l'économie touristique dans la vallée de l'Ubaye-Serre-Ponçon et autour du lac de Serre-Ponçon.

Pour autant, le territoire du GAL concentre **un grand nombre de problématiques et d'enjeux communs**, propres à **un territoire rural de montagne** et pour lesquels des réflexions gagnent à être partagées à cette échelle :

- Territoire de montagne où la mobilité est rendue complexe et difficile ;
- Territoire rural, en retrait des centres urbains et de leurs services de proximité ;
- Territoire au patrimoine naturel exceptionnel à préserver ;

- Territoire aux secteurs économiques en mutation ;
- Territoire déjà au cœur des problématiques liées au changement climatique.

Ainsi, l'ambition de ce nouveau territoire de projet est de permettre aux acteurs locaux de réfléchir ensemble sur des problématiques communes, de renforcer la coopération entre les vallées, afin de trouver des solutions innovantes, expérimentales, adaptées aux besoins environnementaux, économiques et sociaux du territoire dans un contexte de transition.



Une stratégie commune

Les principaux axes de développement du GAL Alpes et Azur sont définis dans sa stratégie pour la période 2023-2027, axée sur **la transition écologique et solidaire** ainsi que sur **la mutualisation des ressources, l'itinérance des services, la participation et la mobilisation de l'intelligence collective, et la création d'espaces d'échange et de partage.**

Titre : Bien vivre ensemble dans un territoire en transition

Plan d'actions :

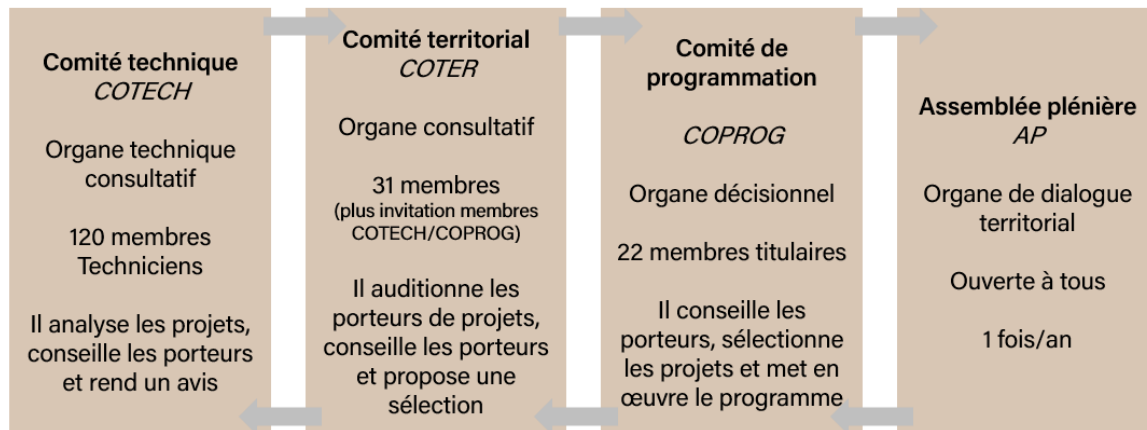
1. Renforcer les liens et consolider les services pour tous
2. Encourager les initiatives économiques locales, durables et collectives
3. Innover dans notre lien aux ressources

FA 1. Renforcer les liens et consolider les services pour tous	FA 2. Encourager les initiatives éco. locales, durables et collectives	FA 3. Innover dans notre lien aux ressources
<p><i>Economie sociale et solidaire, économie collaborative</i></p> <ul style="list-style-type: none"> > Diversifier les services > Renforcer les liens > Initiatives innovantes et fédératrices pour se nourrir, se loger, se déplacer, se soigner. <p>Thèmes : social, commerces de proximité, culture, numérique, santé, mobilité, alimentation, habitat, sport, patrimoine culturel</p>	<p><i>Economie circulaire, écologie industrielle territoriale</i></p> <ul style="list-style-type: none"> > Accompagner la transition des ent. > Permettre les échanges entre pairs, la mutualisation > Encourager les initiatives novatrices <p>Thèmes : entrepreneuriat (CAE, couveuses, SCIC/SCOP), économie circulaire, énergie, bois, transport, agriculture, mobilité, tourisme, numérique</p>	<p><i>Economie régénérative</i></p> <ul style="list-style-type: none"> > Encourager la connaissance du territoire > Renforcer la préservation > Accompagner le développement d'initiatives novatrices en matière de gestion des ressources <p>Thèmes : paysage, biodiversité, ciel étoilé, eau, forêt, aménagement, déconnexion, patrimoine naturel</p>

3. La gouvernance

Le Groupe d'Action Locale Alpes et Azur comprend plusieurs instances :

- Le Comité technique accompagne les porteurs de projets
- Le Comité territorial auditionne les porteurs de projets
- Le Comité de programmation décide de la sélection des projets
- L'Assemblée plénière réunit l'ensemble des acteurs du Groupe d'Action Locale



Le Comité technique

Le Comité technique est l'organe technique consultatif du GAL Alpes et Azur. Il a pour objectifs d'**accompagner les porteurs de projets** et de **favoriser l'interconnaissance, l'échange entre pairs**.

Il est composé de techniciens issus des structures porteuses, des intercommunalités partenaires, de la Région, des Conseils départementaux, des Parcs nationaux, des chambres consulaires, de représentants de l'Etat, des structures d'accompagnement (France Active, Initiative, Réseau SCOP-SCIC, etc.) et d'experts externes autres selon les besoins du GAL.

Le Comité territorial

Le Comité territorial est l'organe consultatif et d'orientation des projets du GAL Alpes et Azur. Il a pour objectifs de **favoriser le dialogue de proximité** et d'**accompagner les porteurs de projets**. Il offre un véritable cadre de dialogue constructif entre le GAL et ses partenaires.

Il est composé de l'ensemble des membres du comité de programmation, du comité technique et est ouvert à d'autres acteurs publics et privés sur la base du volontariat ou sur recommandation d'un membre du GAL.

Le Comité de programmation

Le Comité de programmation est l'organe décisionnel du GAL Alpes et Azur. Il est responsable de **la mise en œuvre du programme LEADER** et **sélectionne les projets** pouvant bénéficier de la subvention.

C'est une instance locale représentative, composé d'acteurs publics et de plus de 50% d'acteurs privés, acteurs locaux du territoire (entreprises, associations, recherche-université).

COLLEGE PUBLIC			COLLEGE PRIVE		
Membres	Titul.	Suppl.	Sous-catégories	Titul.	Suppl.
CC Alpes d'Azur	2	2	Entreprises (individuelles, collectives, professions libérales)	5	5
PNR Préalpes d'Azur	2	2			
CC Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon	2	2	Associations (Loi 1901)	5	5
CC Serre-Ponçon	2	2			
Parc national du Mercantour	1	1	Personnes qualifiées dont 1 étudiant.e de moins de 25 ans	2	2
Parc national des Ecrins	1	1			
TOTAL	10	10	TOTAL	12	12

L'Assemblée plénière

L'Assemblée plénière est l'organe de dialogue du GAL Alpes et Azur. Elle est envisagée comme une assemblée générale du GAL où sont présentés le bilan de l'année écoulée et les perspectives d'actions d'animation, de gestion et de communication pour l'année à venir.

L'Assemblée plénière est composée de toutes les personnes impliquées dans le programme : membres du GAL, élus, habitants, porteurs de projets, co-financeurs, partenaires, techniciens, etc. **C'est le siège de l'élection des membres privés souhaitant intégrer le comité de programmation.**

4. L'équipe LEADER

A partir de la sélection du GAL Alpes et Azur en 2023, Salomé DELILLE - Chargée de mission GAL Alpes et Préalpes d'Azur - a dédié une partie de son temps à la phase de conventionnement.

Le 2 janvier 2024, Salomé DELILLE a été recrutée en tant que Coordinatrice LEADER du GAL Alpes et Azur, pour 1 ETP. Puis, l'équipe LEADER s'est étoffée avec le recrutement de 2 animatrices-gestionnaires LEADER en avril et en juillet 2024 : Laura MOUTFI et Zoé PANCHOUT.

L'équipe est répartie sur l'ensemble du GAL :

- Antenne d'Embrun (05) - Salomé DELILLE, Coordinatrice
- Antenne de Puget-Thénières (06) - Laura MOUTFI, Animatrice-gestionnaire secteur sud
- Antenne de Barcelonnette (04) - Zoé PANCHOUT, Animatrice-gestionnaire secteur nord



Etat d'avancement du programme

1. La mise en place de la gouvernance

Nomination des membres du collège public du Comité de programmation – Eté 2023

Suite à la sélection du GAL par l'Autorité de Gestion, **les 4 structures partenaires ont fait voter leurs représentants pour le Comité de programmation Alpes et Azur** entre juin et juillet 2023.

Rencontres automnales LEADER – Septembre 2023



Afin de **présenter le nouveau GAL** - son périmètre, sa stratégie, sa maquette et son fonctionnement -, de **favoriser l'interconnaissance entre les acteurs** de ce grand territoire et, de **faire émerger des vocations pour devenir membre du GAL** (Comité de programmation et Comité territorial), l'équipe LEADER a organisé **4 rencontres automnales LEADER** sur les territoires des 4 structures partenaires à **destination du grand public** :



- Vendredi 15 septembre à Puget-Théniers – **44 participants**
- Mardi 18 septembre à Embrun – **27 participants**
- Mercredi 19 septembre à Barcelonnette – **38 participants**
- Samedi 23 septembre à St-Vallier-de-Thiery – **33 participants**



Au total, **plus de 140 participants** sur ces 4 dates.

Plus de **127 idées ou projets ont été recensés** sur des très nombreuses thématiques correspondantes à la stratégie du GAL, dont une trentaine pensée en coopération.

Assemblée plénière - Election des membres du collège privé du Comité de programmation – Septembre 2023

La première Assemblée plénière du GAL Alpes et Azur s'est tenu à **Entraunes (06) et en visioconférence le samedi 30 septembre 2023. Plus de 50 personnes ont participé, représentants de collectivités, d'associations, d'entreprises ou encore d'universités.**

Cette réunion a abouti à l'élection de l'ensemble des membres du collège privé du Comité de programmation.



Création du service unifié – Automne 2023

A l'automne 2023, les 4 structures partenaires ont fait voter dans leurs instances respectives **la création du service unifié pour la programmation LEADER 2023-2027.**

Extrait de la convention relative au service unifié : « *Le service unifié constitue un outil juridique de mutualisation permettant de regrouper les services et équipements de différentes structures pour une mise en commun des moyens afin de favoriser la réalisation d'une mission d'intérêt public locale sur un territoire. En l'espèce, le service unifié intervient dans le domaine de l'animation du Groupe d'Action Locale (GAL) LEADER « Alpes et Azur » 2023-2027. Il a vocation à mutualiser l'ingénierie entre les 4 partenaires, en tenant compte des compétences des structures et des impératifs de gestion et d'animation du programme, pour une plus grande harmonie de traitement des agents du service unifié.* »

Installation du Comité de programmation et élections de la Présidence et des Vice-Présidences – Janvier 2024

Le **22 janvier 2024 à Puget-Théniers (06) et en visioconférence, s'est réuni pour la première fois le Comité de programmation du GAL Alpes et Azur.** L'ordre du jour était le suivant :

- Installation du Comité de programmation
- Election de la Présidence
- Election des Vice-Présidences
- Adoption du règlement intérieur

L'installation du Comité de programmation a été possible suite à la nomination des représentants par les membres du collège public et l'élection des membres du collège privé lors de l'Assemblée plénière du 30 septembre 2023. Le Comité est ainsi composé de 22 membres titulaires, 12 pour le collège privé et 10 pour le collège public :

Collège privé

		TITULAIRES		SUPPLEANT.ES	
		Prénom NOM	Structure	Prénom NOM	Structure
Entreprises	1	Benoît VIANT	La Fabrique du Mercantour	Nicolas DONADEY	Educateur sportif
	2	Marie-Mathilde BASILE	ACTICOP	Eric GIGNOUX	Moving Lab Power
	3	Guillaume DITSCH	Maison de Pays de l'Ubaye	Lorène LOMBARD	Refuge de Larche
	4	Marie GARCIN COROMP	Marie Garcin Coromp	Yann DESPERT	Restaurant L'Ogow
	5	Valérie KLEIN	ZYRCLO	Gilles WEGNER	Energies collectives
Associations Loi 1901	6	Lolita GUYON	GEDAR Provence d'Azur	Fanny TIRARD	Bulle d'Aires
	7	Pierre FABRE	CDD PNR Préalpes d'Azur	Thierry LESPINASSE	SLV
	8	Nicole BOUCHACOURT	Initiative Alpes Provence	Anne-Laure SABOT	Les Marmottes
	9	Richard LACORTIGLIA	Le Gabion	Gérard MERCIER	Terre de Liens
	10	Daniel MEYER	Amis de l'Abbaye de Boscodon	Noémie LECHAT	ADRETS
Recherche - Université	11	Mikaël CHAMBRU	Labex ITTEM	Thomas GILLET	Université Aix-Marseille
	12	Tony IBANEZ	Université Lyon 2	Sandrine SELOSSE	Mines Paris

Collège public

		TITULAIRES		SUPPLEANT.ES	
		Prénom NOM	Structure	Prénom NOM	Structure
Communauté de communes Alpes d'Azur (CCAA)	1	Jean-Paul DAVID	Guillaumes	Gilbert MARTINELLI	Pierlas
	2	Arnaud PRIGENT	Sigale	Anthony SALOMONE	Aiglun
Parc naturel régional des Préalpes d'Azur (PNRPA)	3	Marc MALFATTO	Gréolières	Eric MELE	Gourdon
	4	Ludovic SANCHEZ	Le Mas	Philippe HEURA	Le Broc
Communauté de communes Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon (CCVUSP)	5	Hélène GARCIER-RICHAUD	Faucon-de-Barcelonnette	Jacques FORTOUL	Jausiers
	6	Agnès PIGNATEL	Le Lauzet-Ubaye	Chloé OCCELLI	Jausiers
Communauté de communes Serre-Ponçon (CCSP)	7	Christine MAXIMIN	Baratier	Michel MONTABONE	Réallon
	8	Jean-Luc VERRIER	Prunières	Bernard RAIZER	Le Sauze-du-Lac
Parc national du Mercantour	9	Xavier FRIBOURG	Ubaye Verdon	Clémentine DENTZ	Haut-Var/Cians
Parc national des Ecrins	10	Ludovic SCHULTZ	-	Jean-François LOMBARD	Embrunais

Lors de cette même réunion, **Jean-Paul DAVID**, membre titulaire du collège public du GAL Alpes et Azur et Vice-Président de la CCAA et du PNRPA, **est élu à l'unanimité en tant que Président du GAL Alpes et Azur.**

Pour les Vice-Présidences, sont élus :

- **Christine MAXIMIN**, membre titulaire du collège public du GAL et Vice-Présidente de la CCSP
- **Agnès PIGNATEL**, membre titulaire du collège public du GAL et Vice-Présidente de la CCVUSP
- **Marc MALFATTO**, membre titulaire du collège public du GAL et Vice-Président au PNRPA
- **Arnaud PRIGENT**, membre titulaire du collège public du GAL et Vice-Président à la CCAA

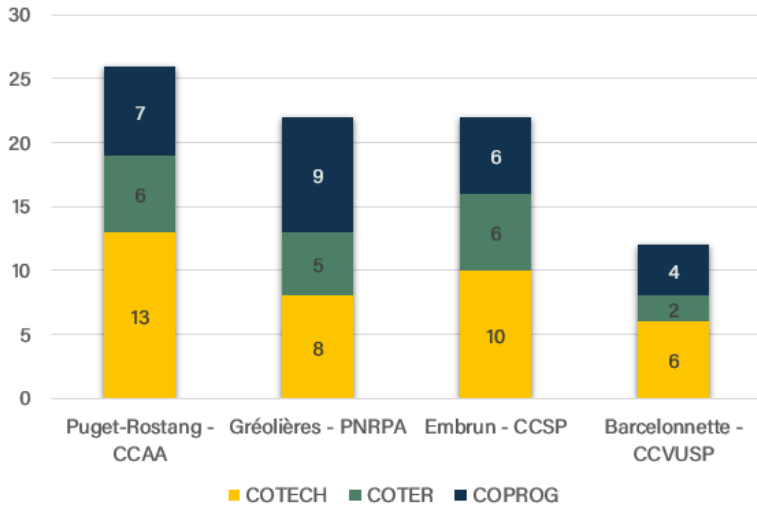
La participation à cette première réunion du Comité de programmation est remarquable avec la présence de la totalité des membres votants (titulaires ou suppléants).

Ateliers « Sélection des projets » - Juin 2024

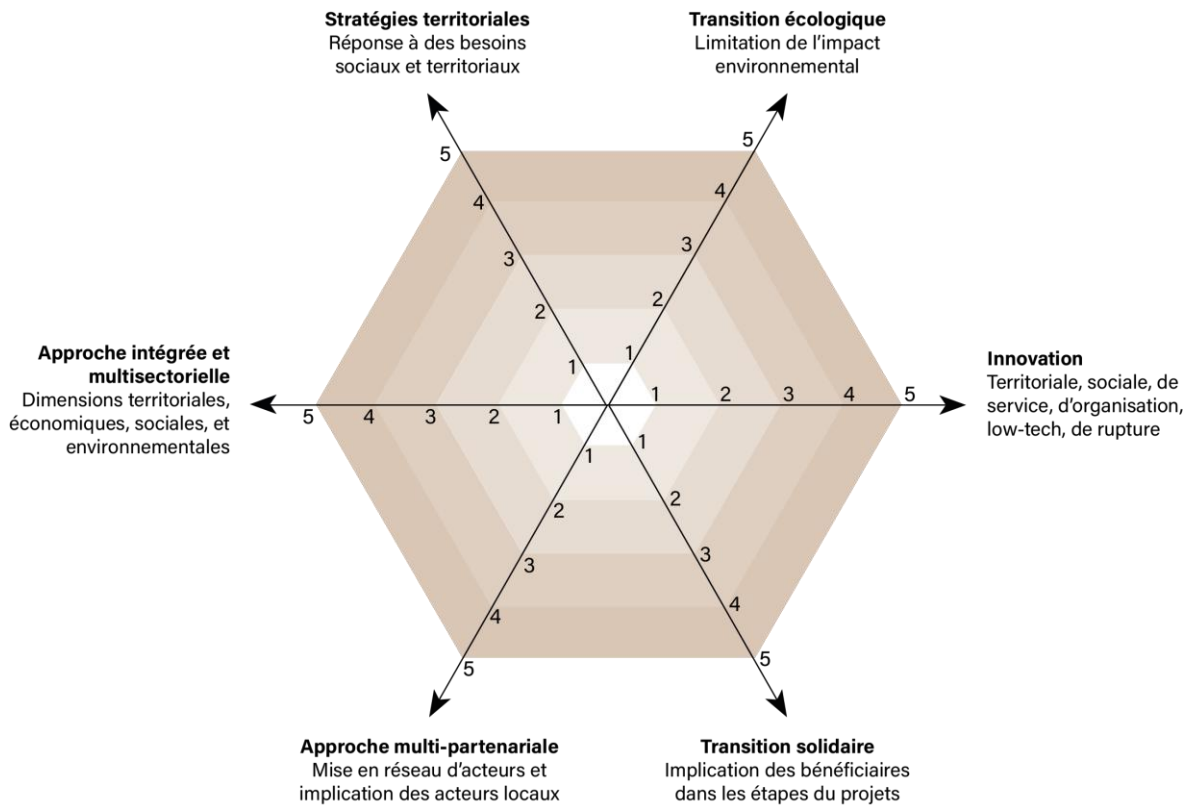
Afin **d'appréhender la sélection d'un projet LEADER Alpes et Azur**, l'équipe LEADER a organisé **4 ateliers LEADER** sur les territoires des 4 structures partenaires à destination des membres du GAL :

- Mardi 11 juin à Puget-Rostang – **26 participants**
- Jeudi 13 juin à Gréolières – **22 participants**
- Mardi 18 juin à Embrun – **20 participants**
- Jeudi 20 juin à Barcelonnette – **12 participants**

Le bilan de ces ateliers est très positif avec la participation de **plus de 80 membres du GAL** et une **bonne représentation de la diversité des instances du GAL** : Comité de programmation, Comité territorial et Comité technique.



Ces ateliers ont également permis de **valider une proposition d'outil d'aide à la décision à destination de l'ensemble des instances du GAL**, le « **schéma araignée** », un diagramme radar.



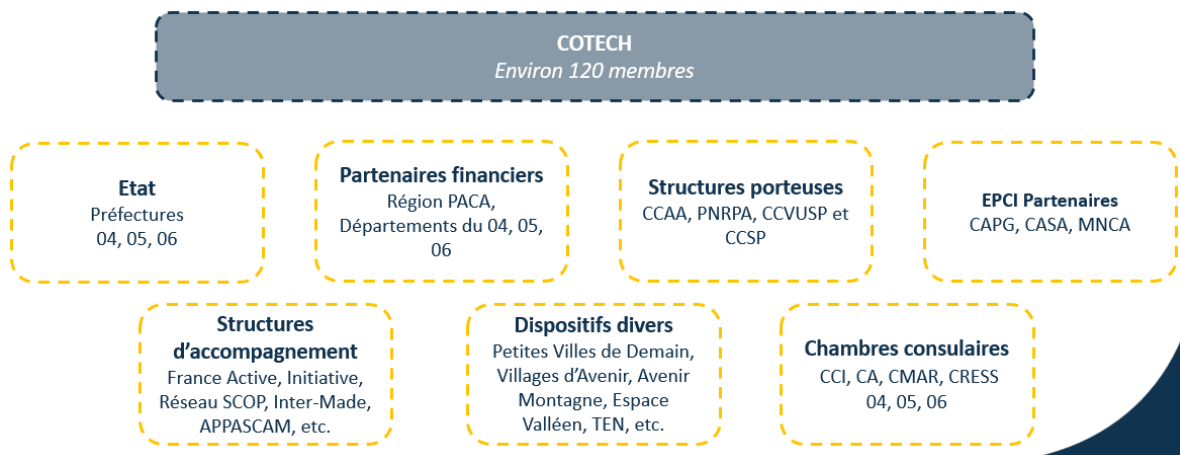
Les rencontres individuelles du Comité territorial – Été 2024

Au cours de l'été, l'équipe LEADER a organisé **des rencontres individuelles avec des membres du Comité territorial** n'appartenant à aucune autre instance (Comité de programmation ou Comité technique). L'objectif était de permettre aux membres d'appréhender leur rôle notamment lors des auditions des porteurs de projet. Les entretiens se sont déroulés en partie en présentiel et en visioconférence. **11 des 34 membres de ce comité ont pu bénéficier d'un temps d'échange avec l'équipe LEADER.**

Le rôle d'un membre du Comité technique – Septembre 2024

Le **5 septembre 2024**, l'équipe LEADER a organisé **une visioconférence à destination des membres du Comité technique** afin de mieux **appréhender le rôle du comité et les missions en tant que membre**. La séance était organisée en 2 parties : 1 session en plénière puis 2 petits ateliers.

37 techniciens ont assisté à ce temps d'échanges, avec **une bonne représentation de la diversité des structures impliquées dans le Comité technique.**



L'Assemblée plénière 2024 – Décembre 2024

L'Assemblée plénière 2024 s'est tenue à Embrun (05) et en visioconférence le vendredi 6 décembre 2024. 29 personnes ont participé, représentants de collectivités, d'associations et d'entreprises. Cette rencontre – ouverte au grand public – avait pour objectifs de :

- Présenter et rendre compte des actions du GAL en 2024
- Elire les représentants de 2 sièges suppléants « Associations » pour la CCSP et la CCAA
- Réfléchir ensemble aux actions à mettre en œuvre en 2025
- Prendre du recul avec l'intervention d'un chercheur de l'Université Nice-Côte d'Azur sur « Étudier et soutenir les transitions territoriales : l'exemple du système alimentaire des Alpes-Maritimes » - Pedro LOPEZ-MERINO



La composition du collège privé est désormais la suivante :

	TITULAIRES		SUPPLEANT.ES		
	Prénom NOM	Structure	Prénom NOM	Structure	
Entreprises	1	Benoît VIANT	La Fabrique du Mercantour	Nicolas DONADEY	Educateur sportif
	2	Marie-Mathilde BASILE	ACTICOP	Eric GIGNOUX	Moving Lab Power
	3	Guillaume DITSCH	Maison de Pays de l'Ubaye	Lorène LOMBARD	Refuge de Larche
	4	Marie GARCIN COROMP	Marie Garcin Coromp	Yann DESPERT	Restaurant L'Ogow
	5	Valérie KLEIN	ZYRCLO	Gilles WEGNER	Energies collectives
Associations Loi 1901	6	Lolita GUYON	GEDAR Provence d'Azur	Claire FERNANDEZ	Foyer Rural Cépage
	7	Pierre FABRE	CDD PNR Préalpes d'Azur	Thierry LESPINASSE	SLV
	8	Nicole BOUCHACOURT	Initiative Alpes Provence	Anne-Laure SABOT	Les Marmottes
	9	Richard LACORTIGLIA	Le Gabion	Michel FRUCTUS	CDD Pays SUD
	10	Daniel MEYER	Amis de l'Abbaye de Boscodon	Noémie LECHAT	ADRETS
Recherche - Université	11	Mikaël CHAMBRU	Labex ITTEM	Thomas GILLET	Université Aix-Marseille
	12	Tony IBANEZ	Université Lyon 2	Sandrine SELOSSE	Mines Paris

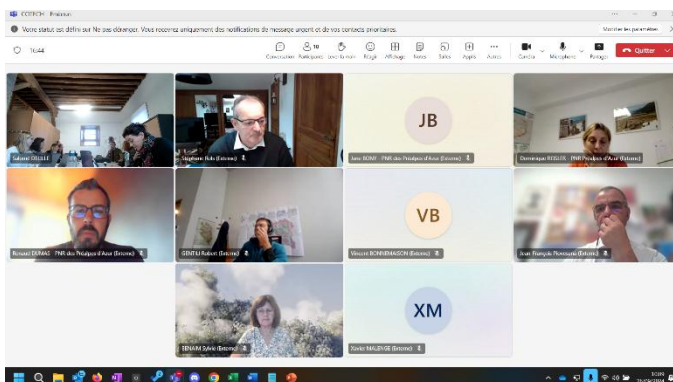
2. La première sélection des projets

Le Comité technique – Septembre 2024

Le Comité technique s'est réuni une deuxième fois en 2024 le **26 septembre à Embrun (05) et en visioconférence pour l'analyse des dossiers déposés lors de la vague 1, le 10 septembre.**

L'analyse s'est déroulée en 2 temps :

- Individuelle - Chaque membre lit le dossier comprenant la fiche-projet complétée et les pièces justificatives et remplit la « grille d'opportunité »
- Collective - les membres se sont réunis pour échanger sur les points positifs et les points d'amélioration à proposer aux porteurs de projets



Pour cette première, la participation est remarquable avec **22 grilles reçues en amont de la réunion**, avec des avis riches et variés. Lors de la réunion, **22 membres été présents dont 10 en visioconférence.**

Le Comité territorial – Octobre 2024

Le Comité territorial s'est ensuite réuni en 2 temps **les 7 et 9 octobre à Villars-sur-Var (06) et au Lauzet-sur-Ubaye (04)** pour auditionner les porteurs de projets de la vague 1. Entre **25 et 30 membres ont participé** à la première pour cette toute nouvelle instance.

Les participants (membres du Comité technique, du Comité de programmation et du Comité territorial) ont pu constater **la plus-value de la rencontre et des échanges avec les porteurs de projets**. Aussi, les participants ont pu expérimenter **la mise en application du « schéma araignée »**.

Ces premières réunions ont mis en avant le besoin de consolider la participation des membres du Comité de programmation et de cadrer davantage les conflits d'intérêts au sein de cette instance.



Le Comité de programmation – Octobre 2024

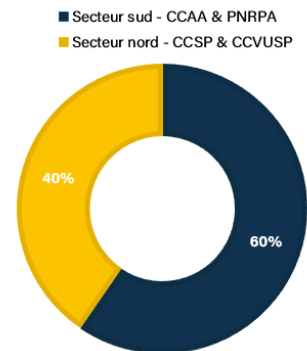
Le Comité de programmation s'est réuni **le 14 octobre à Barcelonnette (04) et en visioconférence pour la sélection des projets**. La réunion a rassemblé **25 participants dont 22 votants sur les 44 membres titulaires et suppléants**. Sur les 6 projets présentés, 3 ont obtenu un avis favorable et 3 un avis ajourné.



3. L'accompagnement des porteurs de projets

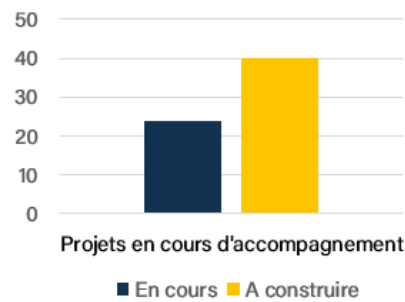
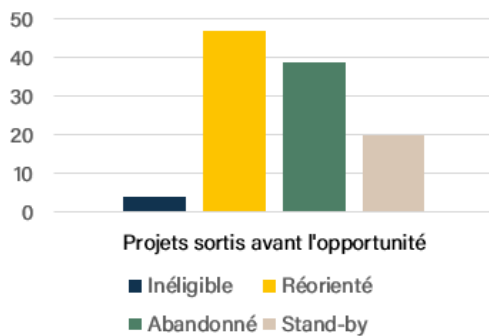
208 prises de contacts depuis le démarrage de la programmation 2023-2027.

- **28 projets « Hors territoire »**
Principalement lié à la présence de « Alpes » dans le nom du GAL
- Sur les **180 projets sur le territoire** :
 - **106 sur le secteur sud**
 - **72 sur le secteur nord** > lié à la programmation du GAL Pays SUD jusqu'en avril 2024

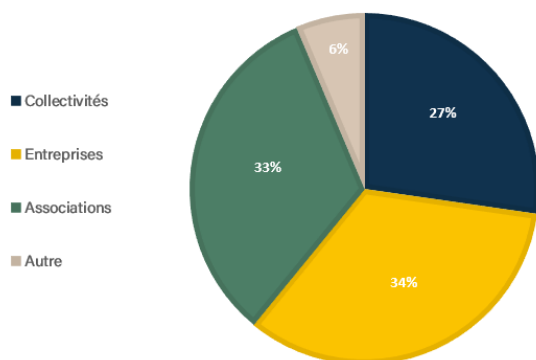


Sur les 180 projets sur le territoire :

- 61% sortis du circuit avant l'opportunité - 110 projets
- 36% en cours d'accompagnement - 64 projets
- 3% ayant passé l'opportunité - 6 projets dont 3 en cours de demande de subvention



Sur les 110 projets sortis du circuit avant l'opportunité



Type de « sortie » majoritaire :

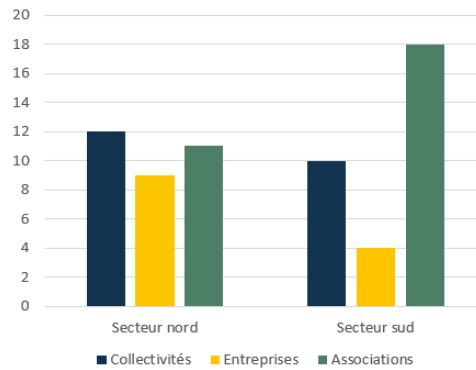
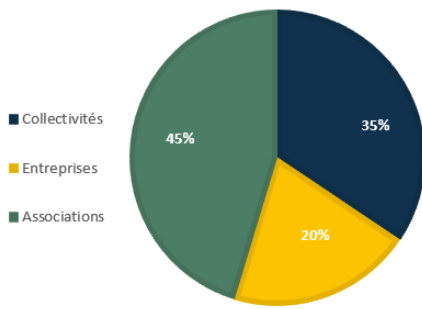
- Collectivités : abandon - 48%
- Entreprises : réorienté - 54 %
- Associations : abandon - 45%

Raisons principales :

Dépend des structures mais des points communs :

- Pas d'ingénierie pour monter le projet
- Autre source de financement

Sur les 64 projets en cours d'accompagnement



4. Les actions d'animation et de communication

Les actions de communication

Elaboration d'une identité du GAL

- Choix du nom du GAL : Alpes et Azur
- Définition d'une charte graphique
- Création d'un logotype et de typographies
- Création de documents supports

Déclinaison en outils de communication

- Création de kakemonos et d'un oriflamme
- Création d'une affiche et d'un flyer

Création d'un site internet du GAL

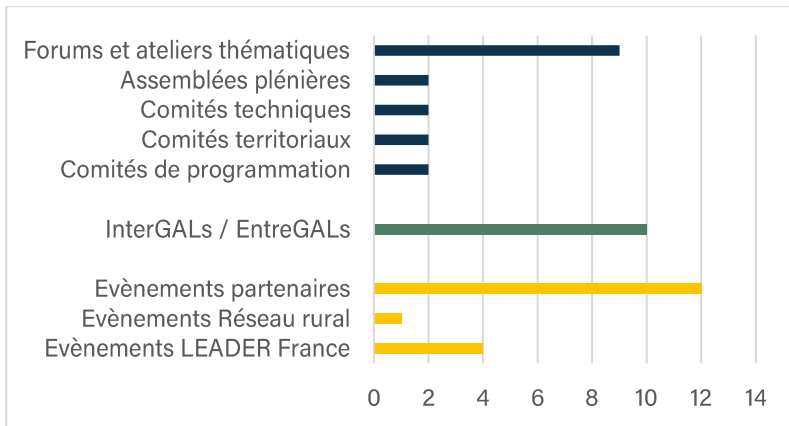
- Informations relatives au GAL
- Informations relatives aux appels à projets
- Informations relatives aux projets financés



Au total, ce sont **plus de 24 actions de communication** qui ont été engagées depuis 2023 : réalisation d'une campagne de communication numérique, participation à des tables-rondes, participation à la Fête du Parc des Préalpes d'Azur, rédaction d'un communiqué de presse, réalisation d'une série de podcasts, etc.

Les actions d'animation

Entre 2023 et 2024, **44 actions d'animation** ont été menées sur le GAL Alpes et Azur dont **17 à l'initiative de l'équipe LEADER** par le biais d'ateliers thématiques et l'organisation des instances de gouvernance. Sur ces dernières, **le nombre total de participants est de 547**.



L'équipe LEADER a fait du lien sur le territoire du GAL, mais aussi à **l'échelle régionale et nationale** en participant à plusieurs évènements organisés par des partenaires locaux ou d'envergure nationale.

5. Les actions de formation suivies

Salomé DELILLE et Laura MOUTFI ont bénéficié d'une formation donnée par France Active « Analyse financière d'une structure de l'ESS » sur 3 jours en avril et mai 2024.

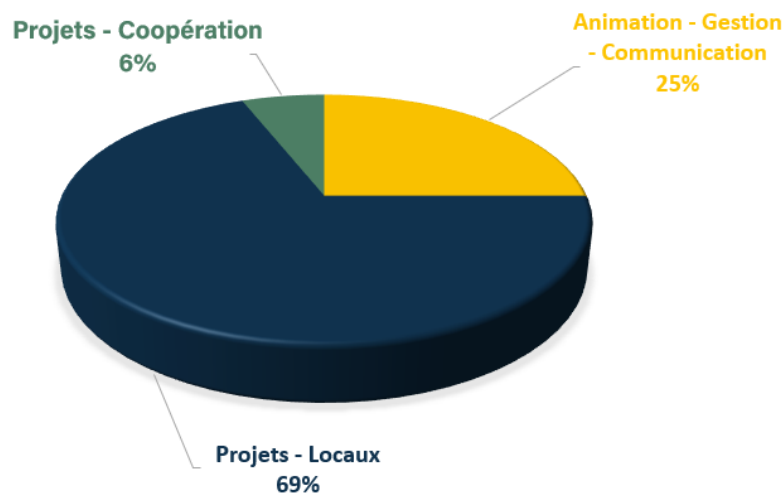
Etat de consommation de l'enveloppe

1. L'enveloppe FEADER initiale

Le GAL Alpes et Azur est doté d'une **enveloppe FEADER de 2 695 433 €** :

- **75 % dédié aux projets : 2 021 575 €**
 - Projets locaux : 1 859 849 €
 - Coopération : 161 726 €

- **25 % dédié à l'animation, gestion et communication : 673 858 €**



L'enveloppe dédiée aux projets est répartie de manière égale entre les 3 fiches-action, soit **673 858 € par fiche-action**.

Pour l'année 2024, le Comité de programmation a fait le choix d'ouvrir 30% de l'enveloppe FEADER, soit **606 471 €**. Par fiche-action, l'enveloppe est de **202 157 €**.

FA 1. Renforcer les liens sociaux et consolider les services pour tous	2 021 575 € 75 %	673 858 € - 25 % Projets locaux : 619 950 € - 92 % Coopération : 53 909 € - 8 %	Appels à projet 2024 – 30% 202 157 €
FA 2. Encourager les initiatives économiques locales, durables et collectives		673 858 € - 25 % Projets locaux : 619 950 € - 92 % Coopération : 53 909 € - 8 %	Appels à projet 2024 – 30% 202 157 €
FA 3. Innover dans notre lien aux ressources		673 858 € - 25 % Projets locaux : 619 950 € - 92 % Coopération : 53 909 € - 8 %	Appels à projet 2024 – 30% 202 157 €

2. Les appels à projets

Le GAL Alpes et Azur a lancé ses appels à projets le **8 juillet 2024** avec 2 dates limite de dépôt de dossier : **10 septembre 2024** et **10 décembre 2024**. **Les 3 fiches-action ont été ouvertes sur les 2 vagues.**

Le montant indicatif de FEADER dédié aux appels à projets 2024 était de **606 471 €**, soit 30% de l'enveloppe globale. Par fiche-action, l'enveloppe indicative était de **202 157 €**.

Un projet est éligible s'il respecte les règles financières suivantes :

- Plancher de coût total éligible : 10.000 € HT
- Plafond de coût total éligible : 100.000 € HT

Nombre de dossiers reçus

Vague 1

Le GAL Alpes et Azur a reçu pour la première vague – 10 septembre 2024, **6 dossiers** :

- 2 pour la fiche-action 1
- 2 pour la fiche-action 2
- 2 pour la fiche-action 3

N° dossier	Nom du projet	Porteur	Zone géograp.	Montant projet total
<i>FICHE-ACTION 1 - Renforcer les liens et consolider les services pour tous</i>				
2024-001	Concertation participative afin d'établir le schéma directeur de notre nouvelle commune	Commune Ubaye-Serre-Ponçon	CCVUSP	54 521,25 €

2024-003	Animation pour l'émergence d'un tiers lieu nourricier au quartier Breissand	CCVUSP	CCVUSP	114 000,00 €
<i>FICHE-ACTION 2 – Encourager les initiatives économiques locales, durables et collectives</i>				
2024-004	Les Préalpes d'Azur roulent au solaire	SAS Moving Power Lab	PNRPA	102 882,00 €
2024-006	Accompagnement à la transition des acteurs économiques des Préalpes d'Azur – Mise en réseau et innovation territoriale	PNRPA	PNRPA	98 283,00 €
<i>FICHE-ACTION 3 – Innover dans notre lien aux ressources</i>				
2024-002	Coopération citoyenne pour l'énergie	SCIC Energies collectives	CCSP	104 623,60 €
2024-005	Sublimer le vivant : accompagnement à la mise en place d'une politique de mécénat en Alpes d'Azur	CCAA	CCAA	97 321,00 €

Vague 2

Le GAL Alpes et Azur a reçu pour la deuxième vague – 10 décembre 2024, **7 dossiers** :

- 3 pour la fiche-action 1
- 2 pour la fiche-action 2
- 2 pour la fiche-action 3

N° dossier	Nom du projet	Porteur	Zone géograp.	Montant projet total
<i>FICHE-ACTION 1 - Renforcer les liens et consolider les services pour tous</i>				
2024-007	Etude préalable à l'expérimentation « Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée » sur le territoire de l'ancien canton de Puget-Théniers	Association Foyer rural CEPAGE	CCAA	25 956,50 €
2024-008	Pour une alimentation durable et accessible à tous dans le Moyen et Haut Pays Grassois	Association Harpèges – Les Accords solidaires	Nord CAPG	72 252,31 €
2024-013	Pour une alimentation Saine et Digne pour tous sur le Territoire des Alpes d'Azur	Association GEDAR Provence d'Azur	CCAA	101 479,50 €
<i>FICHE-ACTION 2 – Encourager les initiatives économiques locales, durables et collectives</i>				
2024-009	Emergence d'une filière agrotextile locale et durable autour de la laine rustique	SAS Feutre Fertile	GAL Alpes et Azur	96 171,00 €

2024-011	Accompagnement à la transition des acteurs économiques des Préalpes d'Azur – Mise en réseau et innovation territoriale	PNRPA	PNRPA	99 382,94 €
<i>FICHE-ACTION 3 – Innover dans notre lien aux ressources</i>				
2024-010	Sublimier le vivant : accompagnement à la mise en place d'une politique de mécénats en Alpes d'Azur	CCAA	CCAA	97 321,00 €
2024-012	Infiltrer pour régénérer	Commune de Jausiers	Commune de Jausiers	80 113,57 €

Nombre de dossiers sélectionnés

Vague 1

Pour la première vague, le **Comité de programmation a sélectionné 3 dossiers** :

- **2024-002 « Coopération citoyenne pour l'énergie »** porté par la SCIC Energies collectives
- **2024-003 « Animation pour l'émergence d'un tiers lieu nourricier au quartier Breissand »** porté par la Communauté de communes Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon
- **2024-004 « Les Préalpes d'Azur roulent au solaire »** porté par la SAS Moving Power Lab

Vague 2

La sélection des dossiers s'effectuera début 2025.

3. Le nombre de dossiers de demande de subvention

Etant donné que l'outil de gestion EUROPAC n'est pas ouvert, aucune demande de subvention n'a été effectuée.

4. Le nombre de dossiers concernés par une procédure de Marché Public

Etant donné que l'outil de gestion EUROPAC n'est pas ouvert, aucune procédure de marché public n'a été engagée.

5. Le nombre de demande de paiements

Etant donné que l'outil de gestion EUROPAC n'est pas ouvert, aucune demande de paiement n'a été effectuée.

6. La supervision hiérarchique

Etant donné que l'outil de gestion EUROPAC n'est pas ouvert, aucune supervision hiérarchique n'a eu lieu.

7. Les contrôles

Etant donné que l'outil de gestion EUROPAC n'est pas ouvert, aucun contrôle n'a eu lieu.

8. L'état de consommation de l'enveloppe après sélection en opportunité

Fiche-action	Enveloppe initiale FEADER	Enveloppe FEADER AAP 2024 - 2 vagues	Enveloppe totale AAP 2024 - 2 vagues	Montants totaux des projets sélectionnés	Enveloppe totale restante pour la 2e vague
1 - Renforcer les liens et consolider les services pour tous	673 858 €	202 157 €	252 696,25 €	100 000,00 €* 39,57 %	152 696,25 €
2 - Encourager les initiatives économiques locales, durables et collectives	673 858 €	202 157 €	252 696,25 €	100 000,00 €* 39,57 %	152 696,25 €
3 - Innover dans notre lien aux ressources	673 858 €	202 157 €	252 696,25 €	100 000,00 €* 39,57 %	152 696,25 €

* Montant plafonné

Evaluation

1. Obligatoire

L'indicateur de résultat retenu par l'Autorité de Gestion pour l'ensemble des GAL en Provence-Alpes-Côte d'Azur est le **(R.37) Nouveaux emplois créés dans les projets soutenus : nombre d'emplois créés par les projets bénéficiant d'une aide.**

Etant donné que l'outil de gestion EUROPAC n'est pas ouvert, aucune évaluation n'a pu être menée.

2. Facultative

Dans le cadre du suivi de sa stratégie, le GAL Alpes et Azur a retenu plusieurs indicateurs de suivi, propres à chaque fiche-action :

- Fiche-action 1 : **(R. 42) Promouvoir l'inclusion sociale : nombre de personnes participant à des projets d'inclusion sociale. Valeur cible : 1.000**
- Fiche-action 2 : **(R.37) Nouveaux emplois créés dans les projets soutenus : nombre d'emplois créés par les projets bénéficiant d'une aide.**
- Fiche-action 3 : **(R.1) Améliorer les performances à travers les connaissances et l'innovation : nombre de personnes bénéficiant d'une aide en matière de conseil, de formation, d'échange de connaissances. Valeur-cible : 14.355**

Etant donné que l'outil de gestion EUROPAC n'est pas ouvert, aucune évaluation n'a pu être menée.

Perspectives 2025

1. Perspectives en matière d'animation et de communication

Entre 2025, l'équipe LEADER poursuivra ses actions d'animation sur le territoire du GAL avec notamment l'organisation de :

- **Webinaire « Monter un projet LEADER - Les structures de l'accompagnement »** - février 2025
- **2 journées d'interconnaissances :**
 - Avril 2025 sur le nord du GAL avec le GAL Pays SUD
 - Juin ou septembre 2025 sur le sud du GAL avec le GAL Alpes et Préalpes d'Azur
- **Evènement en partenariat avec le Centre Europe Direct Nice Côte d'Azur sur la thématique « Senteurs et saveurs » à St Vallier-de-Thiery.** Conférence et ateliers thématiques – avril 2025
- **Forum Réseau rural régional avec un focus LEADER.** *A définir* – mai 2025

L'équipe LEADER poursuivra **sa participation à des évènements d'envergure locale, régionale, nationale et européenne** afin de faire du lien et de promouvoir le GAL Alpes et Azur.

2. Perspectives de programmation pour l'année à venir

Pour l'année 2025, le Comité de programmation a fait le choix d'ouvrir 40% de l'enveloppe FEADER, soit **808 629 €**. Par fiche-action, l'enveloppe est de **269 543 €**.

			2024	2025
FA 1. Renforcer les liens sociaux et consolider les services pour tous	2 021 575 € 75 %	673 858 € - 25 % Projets locaux : 619 950 € - 92 % Coopération : 53 909 € - 8 %	Appels à projet 2024 – 30% 202 157 €	Appels à projet 2025 – 40% 269 543 €
FA 2. Encourager les initiatives économiques locales, durables et collectives		673 858 € - 25 % Projets locaux : 619 950 € - 92 % Coopération : 53 909 € - 8 %	Appels à projet 2024 – 30% 202 157 €	Appels à projet 2025 – 40% 269 543 €
FA 3. Innover dans notre lien aux ressources		673 858 € - 25 % Projets locaux : 619 950 € - 92 % Coopération : 53 909 € - 8 %	Appels à projet 2024 – 30% 202 157 €	Appels à projet 2025 – 40% 269 543 €

Le GAL Alpes et Azur lancera ses appels à projets le **10 janvier 2025** avec 2 dates limites de dépôt de dossiers : **10 avril 2025** et **10 septembre 2025**. Les 3 fiches-action seront ouvertes sur les 2 vagues.

3. Montant estimatif encadré par une aide d'Etat

Etant donné que l'outil de gestion EUROPAC n'est pas ouvert, aucun prévisionnel du montant estimatif des régimes d'aide n'a pu être établi.

ANNEXE 1 – CARTE DU PÉRIMÈTRE DU GAL

